



Le Pays des Savanes

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

DELIBERATION N°22_CC_2023_CCDS

PORTANT COMPOSITION ET INSTALLATION DU COMITE SOCIAL TERRITORIAL (CST) DE LA CCDS

Séance du 24 janvier 2023

Date de convocation : 11 janvier 2023 – **2^{ème} convocation**

L'an deux mil vingt-trois et le vingt-quatre janvier à neuf heures, le Conseil Communautaire convoqué en séance ordinaire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la médiathèque Georges OTHILY de la commune d'Iracoubo, sous la présidence de Monsieur François RINGUET, Président de la Communauté de Communes des Savanes.

Conseillers communautaires présents :

François RINGUET, Céline REGIS, Véronique JACARIA, Fidélia BOCAGE, André-Roland BERTHIER, Yves VANG, Gaëtan STANISLAS, Lauric SOPHIE, Rodolphe HORTH, Francine GANE, Annick ANDRÉ,

Absents excusés ayant donné procuration :

Johanna HORTH à Fidélia BOCAGE,
Martine PAPAIX à François RINGUET,

Absents excusés :

Pierre-Richard AUGUSTIN, Patrick COSSET, Céline ZULEMARO,

Absents non excusés :

Michel-Ange JEREMIE, Françoise BRUNO FREDOC, Jean-Etienne ANTOINETTE, Eliette BEAUFORT, Sylvio BOCAGE, Rosange CARENE, Jean-Robert CHOCHO, Nicolas CHUN HONG CHEUNG, Valéria COELHO MACIEL JUILLERAT, Loriane DECHESNE, Jean-Raymond HORTH, Diana JAMES, Frédéric LLADERES, Candida MARTINEZ, Alex MADELEINE, Michelle ORIZONO HORTH, Davy RIMANE, Célia TARQUIN, Alain YANG.

A été nommé Secrétaire de séance **Madame Céline REGIS.**

Membres du Conseil Communautaire ne formant pas la majorité des membres en exercice.

Le Président fait donner lecture du rapport de présentation :

«Par délibération n°48-CC-2022, le conseil communautaire a approuvé la création du comité territorial social dans les conditions énoncées par le code général de la fonction publique et par le décret n°2021-571 du 10 mai 2021 précité, en remplacement du comité technique (CT) et du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT).

Le nombre de représentants de l'employeur et ceux du personnel est fixé à trois (3) titulaires et trois (3) suppléants.

Conformément aux dispositions de l'article 50 du décret n°2021-571 du 10 mai 2021, je vous informe que dans le cadre des élections professionnelles, un tirage au sort s'est déroulé le 8 décembre 2022 au siège provisoire de la CCDS, en présence de Mme Martine PAPAIX et des électeurs qui souhaitaient y assister. Les douze (12) agents tirés au sort ont été informés sans délai et suite aux réponses recueillies, les représentants du personnel sont les suivants :

TITULAIRES	SUPPLEANTS
BASSE BROUSSE Louisia	OLIVEIRA DA SILVA Christèle
LEITE DO ROSARIO Jeane	ANICET Marie-France
PRUDENT Stellia	DIAGNE Alain

Concernant la représentation du collège des élus, il est proposé à l'assemblée de désigner les membres siégeant depuis le début de la mandature au comité technique et au comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail, à savoir :

TITULAIRES	SUPPLEANTS
JACARIA Véronique	MARTINEZ Candida
HORTH Johanna	COELHO MACIEL Valéria
PAPAIX Martine	AUGUSTIN Pierre-Richard

Le CST sera installé au trimestre 2023 et traitera les questions relatives à :

- L'organisation, au fonctionnement des services et aux évolutions de l'administration
- L'accessibilité des services et à la qualité des services rendus,
- Aux orientations stratégiques sur les politiques des ressources humaines,
- Aux lignes directrices de gestion en matière de promotion et valorisation des parcours professionnels. La mise en œuvre des lignes directrices de gestion fait l'objet d'un bilan des décisions individuelles devant le comité social,
- Aux enjeux et aux politiques d'égalité professionnelles et de lutte contre les discriminations,
- Aux orientations stratégiques en matière de politique indemnitaire et d'action sociale ainsi qu'aux aides à la protection sociale complémentaire,
- La protection de la santé physique et mentale à l'hygiène, à la sécurité des agents dans leur travail, à l'organisation du travail, au télétravail, aux enjeux liés à la déconnexion et aux dispositifs de régulation de l'utilisation des outils numériques, à l'amélioration des conditions de travail et aux prescriptions légales y afférentes.

Aussi, je vous demande de bien vouloir vous prononcer quant à :

- PRENDRE acte des représentants du personnel compte tenu du tirage au sort organisé le 8/12/2022

TITULAIRES	SUPPLEANTS
BASSE BROUSSE Louisia	OLIVEIRA DA SILVA Christèle
LEITE DO ROSARIO Jeane	ANICET Marie-France
PRUDENT Stellia	DIAGNE Alain

- La DESIGNATION des représentants des élus

TITULAIRES	SUPPLEANTS
JACARIA Véronique	MARTINEZ Candida
HORTH Johanna	COELHO MACIEL Valéria
PAPAIX Martine	AUGUSTIN Pierre-Richard

- L' APPROBATION de la composition et l'installation du COMITE SOCIAL TERRITORIAL à compter du 01/01/2023

	TITULAIRES	SUPPLEANTS
Représentants du personnel	BASSE BROUSSE Louisia	OLIVEIRA DA SILVA Christèle
	LEITE DO ROSARIO Jeane	ANICET Marie-France
	PRUDENT Stellia	DIAGNE Alain
Représentants des élus	JACARIA Véronique	MARTINEZ Candida
	HORTH Johanna	COELHO MACIEL Valéria
	PAPAIX Martine	AUGUSTIN Pierre-Richard

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Vu la loi n°99-586 du 12 juillet 1999 au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale ;

Vu la loi n°2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales ;

Vu la loi n°2010-1563 du 16 décembre 2010 portant réforme des collectivités territoriales ;

Vu la création de la communauté de communes des savanes par arrêté n°2154/SG/2D/1B/2010 du 23/11/2010 ;

Vu les statuts de la communauté de communes des savanes révisés en date du 25/03/2019 ;

Vu l'installation du conseil communautaire en date du 4 novembre 2020 ;

Vu la délibération n°48-CC-2022, portant création du comité territorial social,

Vu la délibération n°68-CC-2020, portant election des membres du collège des élus aux instances paritaires de la CCDS,

Vu le rapport de présentation,

ENTENDU L'EXPOSE DU RAPPORT DU PRESIDENT,

APRES EN AVOIR DELIBERE ;

A l'unanimité des membres présents

ARTICLE 1 : DONNE ACTE à Monsieur le Président de son rapport.

ARTICLE 2 : APPROUVE la composition et l'installation du comité social territorial au 01/01/2023.

ARTICLE 3 : PREND acte des représentants du personnel compte tenu du tirage au sort organisé le 8/12/2022

TITULAIRES	SUPPLEANTS
BASSE BROUSSE Louisia	OLIVEIRA DA SILVA Christèle
LEITE DO ROSARIO Jeane	ANICET Marie-France
PRUDENT Stellia	DIAGNE Alain

ARTICLE 4 : DESIGNE les représentants du collège des élus

TITULAIRES	SUPPLEANTS
JACARIA Véronique	MARTINEZ Candida
BOCAGE Fidélia	COELHO MACIEL Valéria
PAPAIX Martine	AUGUSTIN Pierre-Richard

ARTICLE 5 : APPROUVE la composition et l'installation du COMITE SOCIAL TERRITORIAL à compter du 01/01/2023

	TITULAIRES	SUPPLEANTS
Représentants du personnel	BASSE BROUSSE Louisia	OLIVEIRA DA SILVA Christèle
	LEITE DO ROSARIO Jeane	ANICET Marie-France
	PRUDENT Stellia	DIAGNE Alain
Représentants des élus	JACARIA Véronique	MARTINEZ Candida
	BOCAGE Fidélia	COELHO MACIEL Valéria
	PAPAIX Martine	AUGUSTIN Pierre-Richard

ARTICLE 6 : AUTORISE le Président à **SIGNER** toutes les pièces relatives à cette affaire.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Cayenne dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'état.

VOTE :
Nombre de conseillers en exercice : 35
Quorum : 18
Nombre de conseillers présents : 11
Nombre de procurations : 02
Nombre de votants : 13
Pour : 13
Contre : 00
Abstention(s) : 00

Fait et délibéré à Iracoubo, en séance publique, le 24 janvier 2023

Pour extrait et certifié conforme,

Le Président,

François RINGUET

